



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

terrorisme

Question écrite n° 69910

Texte de la question

M. Jacques Bompard attire l'attention de M. le ministre de l'intérieur sur la surveillance et le contrôle des *djihadistes* français. En effet le parquet a récemment confirmé l'implication d'un Français dans l'exécution de prisonniers syriens et d'un otage américain. Plus de 900 Français sont impliqués dans le *djihad* en Irak et en Syrie. Pour prétendre réagir à cette situation alarmante, le Gouvernement a proposé une loi censée renforcer la lutte contre le terrorisme. Or l'un des objectifs de ce texte est d'empêcher les *djihadistes* de quitter notre territoire : cela revient à les inciter à commettre des actes terroristes dans notre propre pays. Pour surveiller ces derniers, il faudrait au moins 3 000 hommes formés à ce travail, ce qui est aujourd'hui totalement irréaliste sur les plans des moyens disponibles. Il lui demande quels sont les moyens qu'il compte mettre en place en matière de surveillance des *djihadistes* afin d'assurer la sécurité des Français dans leur propre pays.

Données clés

Auteur : [M. Jacques Bompard](#)

Circonscription : Vaucluse (4^e circonscription) - Non inscrit

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 69910

Rubrique : Ordre public

Ministère interrogé : Intérieur

Ministère attributaire : Intérieur

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [25 novembre 2014](#), page 9762

Question retirée le : 20 juin 2017 (Fin de mandat)